LE VERITABLE MANIFESTE SUR LA MORT D'HENRY LE GRAND.

Par la Damoiselle D'ESCOMAN.

M. DC. XVI.

DE'CLARATION de la Damoiselle l'Escoman sur les intentions & actions du cruel parricide commis en la perſonne du Roi, de la Reine & Monſeigneur le Dauphin, où elle fut concluë, en quel lieu, par qui, comme Ravaillac fut envoié ; comme elle a découvert tous les deſſeins, tant expérimentez que prétendus ; comme elle s'y eſt comportée ; les diligences qu'elle a faites pour en avertir leurs Majeſtez, * à qui elle s'eſt adreſſée pour en faire avertir le Roi, & pour faire prendre les Lettres qui alloient en Eſpa-

A gne;

* Voyez Mercure Franç. 1611, Tom, 1, fol. 14. &c.

gne;ceux à qui elle s'est adressée pour empêcher cet inhumain coup ; la réponse qu'on lui faisoit ; combien il y a que ce pernicieux coup se machinoit ; combien elle a nourri ce Parricide sans pouvoir le découvrir ; réponse que le traître Ravaillac lui fit, lorsqu'elle lui demanda pourquoi une Dame faisoit tant de compte de lui ; en quel temps il lui déclara son dessein, par qui il lui fut envoié & de quel lieu ; comme il vint à elle depuis avec pleurs la suplier ne le vouloir découvrir, & qu'il n'y songeroit jamais ; comme elle étant allée aux Jésuites demander Pere Cotton ; comme elle s'adressa au Procureur des Jésuites, la réponse qui lui fut faite ; les conjurations qu'elle lui fit pour en avertir Pere Cotton, afin d'en avertir leurs Majestez ; la réponse qui lui fut faite, & comme elle fut bien-tôt après emprisonnée ; comme étant en prison elle le déclara à un Apotiquaire de la Reine & à plusieurs autres.

Pour faire voir aux vrais François la sainteté de mon intention, la pureté de mes desseins, de faire un très-humble service au Roi, à la Reine, & à Mgr le Dauphin, à present Roi de France & de Navarre, que Dieu nous veüille garder, & aiant été plûtôt poussée & forcée par la

Divine

Divine puiſſance de Dieu, non par aucun deſir de profit, ou ambition, ſuſcitation d'aucune perſonne particuliere, ni générale, mais au contraire, j'en ai foulé aux pieds les faveurs avantageuſes; mille offres; grandes promeſſes; même ai haï ma propre vie, pour aporter de l'utilité à la France & de la fermeté en l'Etat, proteſtant par le Dieu vivant, régnant & tout-puiſſant au Ciel & en Terre, que moi, pauvre miſérable péchereſſe, ſuis indigne de nommer, je n'ai dit ni dépoſé à Juſtice autre choſe que pure verité, & que ſeulement j'ai connoiſſance parfaite des choſes que j'ai dépoſées, ſont vraies & véritables, dont j'apelle Dieu en témoin pour avoir été vûës de mes yeux, oüies de mes oreilles & touchées de mes mains, dont par le vif reſſentiment de mon ame j'ai été contrainte, par la plaie de ce bon Roi, où étant pour lors accompagnée d'une tremblante crainte, du péril éminent, aux Perſonnes Sacrées du Roi, de la Reine, & de Mgr le Dauphin, fit que ſans conſidération du péril que je ſçavois m'être certain, les travaux & peines qui me ſeroient préparées, des combats qu'il me faudroit ſouffrir, & ſans reſpects des Parens, ni autres particuliers, je me réſolus ſur les atentats prétendus. D'abondant j'ai averti

la

la Justice en l'année 1611. au mois de Janvier, me jetter au précipice, où je suis maintenant, aiant sçû toutes ces Conspirations qu'on avoit résoluës en Personnes Royales de leurs Majestez, ce que je sçavois dès le voiage de Sedan, qu'il avoit été arrêté d'en faire l'éxécution, & pour faire paroître la verité, & comme j'en ai eu la connoissance parfaite, ç'a été par la familiarité que j'ai eûë avec la Marquise de Vernoëuil, par le moien de la Dame de Chantemesle sa sœur, étant du païs de mon mari, qui étoit la cause qu'elle me préféroit à toutes autres pour le recit qu'on leur avoit fait de moi, qui me rendit si familiere avec elle, voire des plus cheres affections; étant donc, la Marquise au retour du voiage de Sedan, laquelle pour lors n'avoit gueres de personnes à se fier, sortant tout fraîchement de prison, elle étoit en telles ombrages que tout lui faisoit horreur, tellement que j'eusse bien voulu me retirer aux champs, encore que je fusse venuë à Paris pour mes affaires particulieres, aussi que j'avois été privée par Madame d'Antragues, d'accompagner ladite Marquise, ce que j'avois répugné quelque temps, pour raisons qui ne se peuvent écrire. Enfin je m'y acordai, où je pris alors toute la conduite de leurs affai-

tes, voire les plus particulieres, non que je veüille acuſer ladite Dame d'Antragues, être ateinte de la contagion dont les autres ſont bleſſées ; mais ſeulement pour montrer les accès & affaires que j'ai eus avec eux, qui m'a fait parvenir à la vraie & parfaite connoiſſance de leurs pernicieux deſſeins, non par une imagination ou artifice d'aucune perſonne ; y aiant donc demeuré quelque tems, la Dame de Chantemeſle me prie, me conjure d'aller demeurer en ſon logis, où je demeurai quelques huit mois, pendant lequel tems j'apris toutes ſortes de nouvelles, allant & venant toûjours avec ladite Marquiſe; je parlois peu, pour le deſir que j'avois d'avoir la connoiſſance de leur deſſein, & pendant ſe fit quelque entrevûë du Roi & de la Marquiſe où j'étois toûjours apellée, & à pluſieurs autres aſſemblées & entrevûës ſecrettes de quelques perſonnes de qualité, vrais François en aparence, mais dame tous contraires, & voiant par raiſon que je ne devois perdre la faveur, laquelle Dieu me prêtoit, afin de l'emploier au ſervice du Roi, & obligeaſſe la France par ma fidélité, & que j'y veillaſſe en telle ſorte, qu'ils fuſſent empêchez en leurs damnables deſſeins ; & comme ils me perſuadoient étant audit

B lieu,

lieu, où toûjours étoit parlé du Maréchal de Biron, & que les rejettons en reverdissoient tous les jours dans le cœur de ceux qui étoient de cette menée, aiant donc l'oreille des principaux, je ne devois négliger un temps si favorable, ce que je rejettois au commencement de faire, tant pour la peur que j'avois d'être suscitée, & par la crainte d'être éprouvée, que pour la foiblesse de mon naturel, la petitesse de ma puissance, voulant plûtôt retourner aux champs que demeurer à Paris; je fus contrainte à vouloir ce qui m'étoit persuadé, après les protestations requises & nécessaires à telle chose d'importance, je donne ma parole inviolable; là donc j'emploie toute sorte de soin, j'épie, je cherche tous les moiens à découvrir toutes leurs intentions, afin de servir leurs Royales Majestez: la premiere action remarquable fut après le pourparler que fit le Duc de Sully; du Mariage du Duc de Guise & de la Marquise de Vernoëuil, chez le sieur de Villemonté, duquel lieu ledit sieur de Sully étant sorti, ladite Marquise de Vernoëuil, & sa sœur Chantemesle, y demeurérent à soûper, & une fille nommée Villiers & moi, où alors fut proposée cette alliance d'amitié, étant commencée auparavant & concluë. Sept ou huit mois devant

devant aiant eu cette connoiſſance ſi remarquable, m'en fit rechercher d'autres qui furent bien-tôt après, qui fut auparavant de Noël, comme la Marquiſe alloit au Sermon du Pere Gontier à S. Jean, une fois entre les aûtres, où elle alloit, & monta droit au Pépitre, où étoit M. d'Eſpernon, où alors la Marquiſe me fit paſſer derriere leurs deux chaires, de peur qu'ils ne fuſſent entendus de perſonne, & alors conclurent la mort du Roi, comme je l'ai déclaré au commencement de ma dépoſition à Juſtice, auquel lieu ils tindrent tels propos & ſi abominables, que je les tairai, de peur de faire rougir le Papier & faire horreur au Lecteur. Après le Sermon dit, prindrent congé l'un de l'autre; alors je me trouvai fort étonnée, toutesfois je m'aſſurai incontinent après, & me tint joieuſe d'avoir entendu telle perfidie & abominables deſſeins, conſpirez contre leurs Majeſtez, pour leur en faire le raport, pourquoi je doutois ſi je pouvois être reçûë à mon dire, avant que le montrer par écrit, & encore que le chemin m'en fut bien-tôt ouvert, par une lettre envoiée à la Marquiſe, de laquelle elle fut en peine à cauſe d'une femme Magicienne, qui fut priſe, comme on lui avoit aportée, laquelle étoit même de

ſon Païs. Ladite Marquiſe m'écrit, me prie ſçavoir toute la verité & lui mander; ce que je fis. Quelques jours après Noël, m'envoia le traître Ravaillac, & m'écrit ces mots de Marcouſſi. *Mademoiſelle d'Eſcoman, je vous envoie cet homme par Etienne, Valet de Chambre de mon Pere; je vous le recommande; aiez en ſoin.* Je le reçûs, ſans m'enquerir qui il étoit; & venant de ſa part, je le reçûs; lui fais bailler à manger & à boire; le voiant toutesfois homme fort triſte & mal habillé, je l'envoié prendre logis en ville, ce qu'il fit, chez un nommé la Riviere, & un autre, tous confidens de la Marquiſe, & deſquels elle ſe ſervoit en tels uſages, qu'elle les connoiſſoit propres & expérimentez. Un jour entr'autres ledit Parricide venant & mangeant à mon logis, je lui demandai pourquoi la Marquiſe prenoit tant de ſoin de lui, vû que ce n'étoit ſa coûtume de ſe ſoucier guéres de perſonnes, me répondit alors qu'il ſollicitoit les affaires de M. d'Eſpernon, & pluſieurs autres particularitez. Durant donc un ſi long ſéjour, qu'il bûvoit, mangeoit, & venoit chez moi, je ne pûs jamais découvrir, ni reconnoître ſon pernicieux deſſein; il faiſoit toûjours la chattemitte, toutesfois les actions ſuivantes me firent remarquer que tou-

toutes ſes aparences vraies n'étoient aſſez fortes pour me faire ſuccer le ſuc de ſon malheureux deſſein ; ce qu'ignorant pour lors, lui permets boire & manger chez moi ſept ou huit ſemaines ; je lui laiſſai un procès à ſolliciter au Mardi-Gras; je m'en allai à Vernoëuil, où je paſſai tout le Carême ; la Cour s'en alla à Chantilli après Pâques ; je retournai à Paris, ou arrivant, Dieu ſçait ſi j'apris des nouvelles ; je ne trouvai plus mon Solliciteur, & cependant je ne laiſſai à ſolliciter mes affaires dans l'embarraſſement de celles de la Marquiſe, Pâques, Pentecôte enſuivant, je retournai à Paris, où elle me fait conduire par pluſieurs Meſſagers ; dont je n'étois merri, pour avoir de plus en plus la connoiſſance de leurs conceptions. Je m'y aſſujettis, comme même à la S. Jean l'année ſuivant le Roi découvrit les menées de Sédain confident de la Marquiſe, lequel le Roi bannit, étant elle pour lors à Vernoëuil; & ſa Sœur de Chantemeſle, aiant ſçû ces nouvelles m'écrit, comme à la treſoriere de ſes plus cheres affections, me prie de parler à lui, où il étoit retiré. En ce lieu, ſecrettement & commodement, les lettres vont en Eſpagne & ſans bruit. Sçachant trop de ces menées pour les taire ; je me conſeille ſçavoir ſi je ſe-

rois reçûë à déclarer telles choſes d'importance, ſans avoir rien par écrit, que verbalement; l'on me répond que non. Je m'aviſai d'en écrire au Comte de Chambert, & à la Damoiſelle de Gournai, les prie de me donner l'heure que je les pourrois trouver, & voir à leur logis pour leur dire choſe, qui étoit d'importance au Roi & à l'Etat: ils me voulurent prévenir par courtoiſie, ils vinrent en mon logis, lors je propoſai audit ſieur de Chambert & à ladite Damoiſelle de Gournai les grands haſards que courroient les perſonnes du Roi, de la Reine, & de Mgr le Dauphin; les menées qui ſe traitoient hors & dans Paris, qu'enfin ſeroit la derniere ſubverſion de l'Etat, s'il n'y étoit bien-tôt remedié, alors me répondirent pour toute ſatisfaction, qu'ils ne ſe vouloient embroüiller, lors j'écris au ſieur de la Magdelene, auquel je fais entendre tout ceci, lors ne me répondit rien; tout eſt ſourd, je me vois privée d'y pouvoir remédier, ne ſçachant à qui m'adreſſer pour avertir Sa Majeſté, afin d'empêcher un ſi pernicieux deſſein, il me ſongea, par moi-même, ce bruit ne peut-être ſi couvert que quelque bruit n'en ſorte, même des amours du Duc de Guiſe & de la Marquiſe, dont le Roi en aiant eu le bruit au mois de Sep-

tembre, auparavant les Contagions, ainsi que j'ai déclaré à Justice, ladite Marquise vint à Paris malade, pour se purger de cette calomnie devant Sa Majesté avec pleurs, dont elle fut renvoiée innocente, comme auparavant. Lors de ce temps, quoique soit quelque temps après, m'écrit qu'on lui avoit raporté que je lui voulois faire un mauvais office, toutesfois qu'elle ne se pouvoit persuader, donc pour lui faire perdre cette mauvaise opinion; je l'allai trouver, m'en conjura plusieurs fois, quoi voiant l'assure du contraire, afin de ne perdre mon crédit & parvenir à mon dessein, lors je me mis chez la Damoiselle du Tillet par importunité, où j'apris toutes sortes de nouvelles, & plus que je n'en voulois sçavoir; & un jour d'Ascension en l'année 1609. sortant dudit logis, je rencontre ce damné Ravaillac, lequel me dit qu'il venoit du Bois Mal-herbes, & pour lors il me déclara toutes ses pernicieuses intentions & desseins, ce qu'aiant entendu, me défis de lui, aprés avoir apris son logis. Je m'en allai droit au Louvre, sans entrer en autre lieu, & montai en l'Antichambre de la Reine, prie l'Huissier qu'il me fit parler à une femme de la Reine; ce qu'il fit, à laquelle je demandai si elle avoit assez de crédit pour me faire parler à la

la Reine, & que si elle avoit assez de crédit, j'avois chose à lui dire qui importoit au bien du Roi, de la Reine, & de Mgr le Dauphin, & le lendemain je ferois prendre Lettres que l'on envoioit en Espagne, par lesquelles on connoîtroit les services que je faisois aux Roiales Majestez, à la France, & je demeure & me tiens trois jours, pendant lequel temps lesdites Lettres allerent en Espagne, la Reine s'en alla à Chartres, retournât par Annet. Pendant son voiage me fut envoiée une femme de chaperon laquelle me vint trouver aux Augustins, & me dit que la Reine me commandoit que je ne manquasse à l'aller trouver, si tôt qu'elle seroit de retour de son Voiage, ce que je fis, en allant je rencontrai le Roi à l'entrée du Louvre, comme il sortoit; il retourna promptement au Cabinet de la Reine, à son habiller, oüit la Messe avec elle, après-dîner montant en Carosse, vont voir la Reine Marguerite, de-là coucher à Conflans, le lendemain à Fontainebleau; je demeure tout le jour à la Garderobe, atendre la Reine à sa commodité, dont me voiant frustrée de pouvoir parler à elle, & les lettres étant parties, je m'affligeai extrêmement & comme au desespoir, ne sçachant plus à qui m'adresser, voiant tant de

monde

monde entaché de mal, que par mon ſoin je voulois empêcher, lors j'écris encore à une femme de la Reine à Fontainebleau, pour ſçavoir, ſi avec loiſir je pourrois parler au Roi & à la Reine, vû que le mal preſſoit, dont je n'eus réponſe qu'à la Pentecôte. A la Fête-Dieu enſuivant je rencontrai ce traître Ravaillac, lequel s'en vint droit à moi avec pleurs, me pria, me conjura de ne raporter, ni dire ſon malheureux & damnable deſſein qu'il m'avoit déclaré; me dit qu'il s'en repentoit, qu'il n'y ſongeroit jamais plus, à quoi je ne conclus ajoûter foi, ni aſſurance à ces propos pour telles choſes d'importances, aiant ſi peu de ſûreté d'un tel homme, lors je me réſolus d'aller aux Jéſuites où je demandai à parler au Pere Cotton, l'on me fait réponſe qu'il étoit à la Ville, & qu'il s'en alloit le lendemain à Fontainebleau. Un apellé Pere-Procureur me dit qu'il ne viendroit que bien tard, & qu'il partiroit de grand matin, que je ne pourrois parler à lui; mais ſi c'étoit choſe qu'il lui pût dire, qu'il lui en feroit fidelle raport. Je retournai le lendemain matin, le Pere Procureur me répond que ledit Pere Cotton étoit lors parti; je fus contrainte de lui déclarer tout, le conjuré d'en avertir le Pere Cotton pour en avertir le Roi & la Rei-

Reine ; quand il m'eût entenduë & sçû tout, me répondit, qu'il feroit ce que Dieu lui conseilleroit, & que j'allasse en paix & que je priasse Dieu. Je lui répondis qu'il ne falloit ainsi laisser tuër le Roi, & que je l'en chargeois & me déchargeois sur lui, & que je n'étois folle, & que s'il y manquoit, que je l'accuserois ; lors il me dit que ce n'étoit à moi à me mêler de telles affaires, & que l'on m'accuseroit être de la partie, à quoi je lui répondis qu'il en étoit chargé, & que s'il y manquoit à le dire au Pere Cotton, que j'esperois bientôt aller à Fontainebleau, & que j'en avertirois leurs Majestez. Alors me promit d'aller à Fontainebleau, & cependant si je sçavois quelque chose de particulier, que je l'allasse trouver, ce que je lui promis, cependant je m'en allai, pensant qu'il en avertiroit le Pere Cotton, & espérant faire mon voiage de Fontainebleau, quelques jours aprés je fus arrêté prisonniere pour mes affaires particulieres, ne pouvant sçavoir qui m'avoit prêté cette charité qui fût un grand malheur, & comme au desespoir me voiant privée ne pouvoir servir leurs Roiales Majestez ; je me résolus de le déclarer à tout le monde dans la prison, espérant que par ce moien leurs Majestez en fussent averties ; même j'en par-

arlai à un Apotiquaire de la Reine, afin qu'il en fit ſon devoir, pour empêcher cet odieux & damnable méfait, qui s'en eſt enſuivi à mon grand regret, dont je prie Dieu qu'il lui plaiſe mettre au cœur des vrais François demander juſtice en être faite des complices, & auteurs de ce Parricide, ſoient punis & découverts. Je le prierai toute ma vie en ce lieu, où je ſuis miſerable, contente, & reſoluë pour la verité.

FIN.

